

## *Déclaration liminaire au CTPD du 17 décembre 2009*

Monsieur le Président,

Le CTPD consacré aux suppressions d'emplois 2010 est reconvoqué ce jeudi 17 décembre 2009.

Les documents fournis pour ce CTPD veulent justifier les suppressions d'emplois suivant des critères qui, répondant à une pure logique d'économie de masse, **écartent les contraintes qui pèsent sur les services à savoir : l'augmentation de la charge de travail et l'adaptation aux réformes en cours.**

Pour **F.O.-DGFIP**, il ne suffit pas d'affirmer nécessaire de maintenir la « qualité du service rendu » et de conserver les missions. **Encore faut-il que le nombre d'agents soit suffisant pour accueillir les citoyens et remplir les missions !**

Lors du CTPC national du 30 novembre dernier, force a été de constater qu'hormis les tableaux fournis présentant la répartition des suppressions par filière et par département, l'Administration n'a pas été en mesure, dans ses réponses aux déclarations liminaires, d'ouvrir la discussion dans le sens demandé par les représentants du personnels c'est à dire :

- les raisons conduisant à ces suppressions,
- comment les services déjà surchargés arriveraient à fonctionner dans ces condition ?

Pour **F.O.-DGFIP**, alors même que les difficultés se multiplient dans les services, ces suppressions d'emplois sont inacceptables. Respecter le service public républicain c'est lui accorder les moyens nécessaires pour garantir sa neutralité, la qualité dans l'exécution des missions et des conditions de travail optimales pour tous les personnels.

Les agents, qui, chaque jour, vivent les prétendus bienfaits de l'outil informatique et des restructurations de services présentés comme la panacée aux suppressions d'emplois se demandent si l'on entend continuer encore longtemps à se moquer d'eux au vu des difficultés qu'ils rencontrent.

L'ordre du jour indique hypocritement « Situation des emplois au 01/09/2010 », alors qui s'agit qu'une véritable hémorragie en emplois C, d'un plan social représentant plus de 7% de cette catégorie d'agents. Pour arriver à l'objectif officiel de supprimer 1 emploi sur 2 lors des départs en retraite, voir 2 sur 3 dans notre Ministère, il faut fusionner des directions et des services car la destruction d'un emploi dans un grand service serait plus supportable.

Raisonnement ainsi c'est bien méconnaître la réalité notamment dans les SIP de Carhaix, Douarnenez, Quimperlé par exemple, car apprendre une suppression d'emploi en fin d'année période de très haut niveau de charges de travail, c'est un coup de massue. Il n'y a pas pire pour démotiver les collègues, pour égratigner la conscience professionnelle de vos agents , Monsieur le Directeur.

Vous continuerez sans aucun doute cette politique en retirant le contrôle sur pièces dans ces services et en trouvant des subterfuges ailleurs.

Les indicateurs resteront sans doute encore corrects un certain nombre de mois, les chiffres eux n'ont pas d'état d'âme, ils sont bons, alors pourquoi se plaindre. La qualité du service public fiscal est de plus en plus dégradée, les suppressions d'emplois fragilisent les fondations de

notre administration. Mais ces effets dévastateurs ne sont pas mesurés alors qu'importe. Vous ne cessez de le répéter, les indicateurs sont BONS !!!

**Pour montrer son opposition et sa condamnation de cette politique dévastatrice, F.O.-DGFIP 29 quittera la séance. Vous pouvez, Monsieur le Président, l'assimiler à un refus de vote.**

Sur le deuxième point à l'ordre du jour, s'agissant de la transformation d'un emploi de gardien concierge en emploi de service, nous y sommes opposés non par principe mais pour des raisons objectives. Nous avons pu mesurer, depuis le départ de Monsieur LE MAO, tout le travail qu'il effectuait avec discrétion et efficacité au bénéfice de tous les collègues de Ty Nay et de l'administration comme éteindre un début d'incendie, ouvrir les portes à l'heure, être disponible pour tout le personnel y compris les femmes de service. Un agent de service et une société de gardiennage ne peuvent pas rendre réellement le même service. Nous vous demandons donc de recruter un gardien concierge, qui sera de plus en plus nécessaire avec l'arrivée de plusieurs services sur Ty Nay lors de l'addition de construction.

Si sur le premier point à l'ordre du jour votre initiative est limitée, sur ce point vous pouvez prendre une décision qui va dans le sens de plus de sécurité pour le Centre des Finances Publiques de Quimper en conservant un gardien concierge.



### Bulletin d'adhésion

NOM : ..... PR É NOM : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : .....%

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)

Fait à ..... le .....

(signature)

**66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu**